



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-06

Séance 29 Janvier 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	

Date de la convocation

24/01/2025

Date d'Affichage

24/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre des membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, François SANCHEZ, Sébastien Vera

Procuration de Éric Mollet à Cynthia Gaudin

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas

Objet : Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police Année 2025

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries permettant également l'accessibilité des personnes handicapées.

A ce titre le projet d'aménagement du secteur de l'Oratoire qui comprend un parking et la sécurisation de l'entrée du village, peut bénéficier de cette aide.

Montant total de la dépense subventionnable dans le cadre des amendes de police 2025 est de 35 000 € HT, nous pourrions à raison de 70 % maxi prétendre à une aide de 28 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet d'Aménagement du secteur de l'Oratoire
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police Année 2025

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbrayat Dumas, secrétaire

Transmis au contrôle de légalité 03/02/2025